

Compte rendu

Séance du 9 Avril 2021

L'an 2021 et le 9 Avril à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie, sous la présidence de Madame DUCATEAU Bénédicte, maire.

Présents : Madame DUCATEAU Bénédicte, Madame BLANC Dominique, Madame GALEY Christiane, Monsieur BACHELART Olivier, Monsieur BARTHOLOME Stéphane, Monsieur BROTTÉ Patrick, Monsieur CHIRCOP François, Monsieur PELLETIER Yvon, Monsieur PERRAUD Yann.

Excusés : Madame MIAN Claire, Monsieur DE PONTON D'AMECOURT Jean.

Pouvoirs : Madame MIAN Claire à Madame DUCATEAU Bénédicte, Monsieur DE PONTON D'AMECOURT Jean à Monsieur BACHELART Olivier

A été nommée secrétaire : Madame BLANC Dominique

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU PERCEPTEUR - BUDGET EAU - 2021_09
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET EAU - 2021_10
AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET EAU - 2021_11
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU PERCEPTEUR - BUDGET PRINCIPAL - 2021_12
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL - 2021_13
AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL - 2021_14
REPRISE D'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT EN FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU - 2021_15
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE EAU - 2021_16
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL - 2021_17
VOTE DES TAXES 2021 - 2021_18
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 - 2021_19

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU PERCEPTEUR - BUDGET EAU

réf : 2021_09

Madame le maire présente le budget primitif de l'année 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que le compte administratif 2020 du budget annexe Eau.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget annexe Eau pour l'exercice 2020 par le comptable, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET EAU

réf : 2021_10

Madame le maire présente le compte administratif 2020 du budget Eau qui se décompose ainsi :

☞ Section investissement

Dépenses prévues : 108 476,06 €

Dépenses réalisées : 24 161,69 €

Recettes prévues : 108 476,06 €

Recettes réalisées : 12 246,77 €

Résultat 2020 : - 11 914,92 €

Report 2019 : + 96 229,29 €

Résultat de clôture 2020 : + 84 314,37 €

☞ Section fonctionnement

Dépenses prévues : 40 037,73 €

Dépenses réalisées : 28 704,66 €

Recettes prévues : 40 037,73 €

Recettes réalisées : 31 662,29 €

Résultat 2020 : + 2 957,63 €

Report 2019 : + 15 035,04 €

Résultat de clôture 2020 : + 17 992,67 €

Afin de valider le compte administratif 2020, Madame le maire est invitée à sortir de la salle pour le vote. Monsieur Olivier BACHELART est désigné pour prendre la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget Eau.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET EAU
réf : 2021_11

Sachant que la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 84 314,37 € avec un reste à réaliser de 5 410,45 € et que la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 17 992,67 €, madame le maire propose d'affecter le résultat 2020 du budget Eau comme ci-dessous :

- Au compte R 002 de la section fonctionnement : 17 992,67 €
- Au compte R 001 de la section investissement : 84 314,37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2020 du budget Eau comme ci-dessous :

- Au compte R 002 de la section fonctionnement : 17 992,67 €
- Au compte R 001 de la section investissement : 84 314,37 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU PERCEPTEUR - BUDGET PRINCIPAL
réf : 2021_12

Madame le maire présente le budget primitif de l'année 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que le compte administratif 2020 du budget principal.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020 par le comptable, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL
réf : 2021_13

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 du budget principal qui se décompose ainsi :

☞ **Section investissement**

Dépenses prévues : 125 466,59 €
Recettes prévues : 125 466,59 €

Dépenses réalisées : 28 701,19 €
Recettes réalisées : 29 329,94 €

Résultat 2020 : + 628,75 €
Report 2019 : - 14 943,47 €
Résultat de clôture 2020 : - 14 314,72 €
Restes à réaliser en dépenses : 10 146,00 €
Restes à réaliser en recettes : 11 040,60 €

☞ **Section fonctionnement**

Dépenses prévues : 158 336 38 €	Dépenses réalisées : 127 593,50 €
Recettes prévues : 158 336,38 €	Recettes réalisées : 138 696,80 €

Résultat 2020 : + 11 103,30 €
Report 2019 : + 30 164,38 €
Résultat de clôture 2020 : + 41 267,68 €

Afin de valider le compte administratif 2020, Madame le maire est invitée à sortir de la salle pour le vote.

Monsieur Olivier BACHELART est désigné pour prendre la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL réf : 2021_14

Sachant que la section d'investissement présente un résultat déficitaire de 14 314,72 € avec des restes à réaliser s'élevant à + 894,60 € et que la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 41 267,68 €, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2020 du budget principal comme ci-dessous :

- Au compte R 002 de la section fonctionnement : 27 847,56 €
- Au compte D 001 de la section investissement : 14 314,72 €
- Au compte R 1068 de la section investissement : 13 420,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2020 du budget principal comme ci-dessous :

- Au compte R 002 de la section fonctionnement : 27 847,56 €
- Au compte D 001 de la section investissement : 14 314,72 €
- Au compte R 1068 de la section investissement : 13 420,12 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

REPRISE D'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT EN FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU

réf : 2021_15

Madame le maire rappelle au conseil qu'elle a demandé à la préfecture une dérogation pour la reprise d'excédent d'investissement en fonctionnement sur le budget annexe "eau".

Monsieur le directeur général des collectivités locales autorise notre commune à reprendre l'excédent d'investissement en section d'exploitation de notre budget annexe "eau" pour un montant maximum de 5 000 €.

Cette reprise doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal et se traduit comptablement par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- investissement D040 1068 "autres réserves" : 5 000 €
- fonctionnement R042 778 "autres produits exceptionnels" : 5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la reprise d'excédent d'investissement en fonctionnement sur le budget annexe "eau" pour un montant de 5 000 € ;
- autorise madame le maire à réaliser les opérations comptables afférentes comme présentées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE EAU

réf : 2021_16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget avant le 15 avril 2021.

Vu le projet de budget primitif du budget annexe Eau présenté par madame le maire pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 du budget Eau arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement : 47 995,36 €
- En section d'investissement : 97 650,12 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

réf : 2021_17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget avant le 15 avril 2021,

Vu le projet de budget primitif du budget principal présenté par Madame le maire pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 du budget principal arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement : 166 474,56 €
- En section d'investissement : 120 222,64 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES TAXES 2021

réf : 2021_18

Madame le maire informe le conseil que, à compter de 2021, les communes et EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En compensation, les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

A compter de 2021, le taux de la taxe foncière sur le bâti voté par le conseil municipal se calcule ainsi : taux communal + taux 2020 du département (19,72 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux d'imposition communaux que 2020 soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 6,87 % (commune) + 19,72 % (département) = 26,59 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 19,73 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

réf : 2021_19

Madame le maire propose d'attribuer les subventions 2021 aux associations suivantes :

- Les Ptit z'écoliers : 100 €
- Club de l'amitié : 150 €
- Les amis de l'église St André : 700 €
- Le Souvenir Français : 100 €

Il est rappelé que les subventions sont versées une fois que l'association a transmis son compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2021 aux associations comme suit :

- Les Ptit z'écoliers : 100 €
- Club de l'amitié : 150 €
- Les amis de l'église St André : 700 €
- Le Souvenir Français : 100 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

SDE 18 - Eclairage public

Une étude d'enfouissement du réseau est en cours pour la route de Raymond.

Une lanterne doit être changée route de Dun suite à une panne.

Site internet de la commune

Le projet de création de site internet de la commune est en cours et presque finalisé. Pour cela, la commission communale "communication, internet" s'est réunie plusieurs fois. Une présentation du site est effectuée avec le vidéoprojecteur.

La mise en ligne est prévue vers la fin du mois.

Travaux d'accessibilité

Pour rappel, la mairie avait effectué des travaux d'accessibilité à la salle des fêtes et à la mairie conformément au dépôt de dossier Ad'ap en préfecture.

A la fin de ces travaux, il convient de faire passer un organisme à la salle des fêtes pour délivrer une attestation de conformité. Plusieurs devis ont été demandés et la mairie a retenu l'offre de l'APAVE.

Emprises militaires

Pour rappel, la commune possède des terrains ayant une emprise militaire par le polygone de tir (DGA TT). Ces terrains ne sont pas soumis à la taxe foncière et engendrent de ce fait une perte de revenus pour la commune.

Une action en justice est en cours pour récupérer cet impôt, par l'intermédiaire de l'association locale des communes riveraines du polygone de tir et de l'association nationale des communes ayant une emprise de terrains militaires, auxquelles la commune adhère.

L'avocat commun des communes adhérentes a lancé la procédure de référé-expertise afin que le tribunal désigne un expert pour évaluer la production de revenus sur ces terrains. Le tribunal a répondu favorablement à la requête et a désigné un expert. Une réunion entre maires concernés sera organisée avec cet expert pour lui transmettre les informations dont il a besoin.

Cimetière

La gestion informatisée du cimetière est terminée.

Une vitrine d'affichage identique à celle de l'église est en cours de commande.

Antenne de radio télécommunication mobile

Dans le cadre du dispositif NEW DEAL MOBILE, la commune de Jussy-Champagne a été retenue par la préfecture pour installer une antenne relais afin d'améliorer la couverture mobile.

Bouygues est l'opérateur leader retenu pour notre commune. Un représentant a rencontré madame DUCATEAU pour essayer de trouver un terrain susceptible de pouvoir accueillir l'antenne selon les critères définis.

Lors de cet entretien, un terrain a été prédéfini. Le propriétaire a donné son accord de principe. Des études vont être effectuées et transmises en préfecture. Cette dernière statuera.

Vaccination COVID

A ce jour, 70 personnes de la commune sont vaccinées suite aux différentes campagnes de vaccination lancées par la mairie d'Avord (selon des catégories d'âge définies).

Elections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales sont programmées les 13 et 20 juin 2021. Compte-tenu du contexte sanitaire, le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes.

Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion (modalités en matière de ressources humaines) ont été présentées au comité technique du centre de gestion du Cher. Ce dernier a émis un avis favorable. La commune doit donc rédiger un arrêté les validant.

Déchets verts

Le crassier se remplit de plus en plus vite, malgré l'intervention d'un agriculteur de la commune pour le repousser régulièrement.

Madame DUCATEAU va demander au SICTREM d'intervenir plus souvent.

Salle des fêtes

*** Mur**

Les travaux de réfection sont en cours pour l'étanchéité du mur. Des réunions de chantier sont programmées régulièrement pour voir l'avancée du chantier.

Il est constaté également que le crépi s'enlève sur le mur de la façade de la salle des fêtes.

* Chaises

40 nouvelles chaises viennent d'être achetées. Elles sont réservées uniquement pour l'intérieur. Il faut rajouter sur le contrat de location que les anciennes chaises stockées dans le local du clos sont réservées uniquement pour l'extérieur.

Service des eaux

* Travaux

Des travaux sont en cours au niveau de la station de pompage (changement du ballon de régulation, du groupe de surpression, du stabilisateur, du poste d'injection de javellisation, du déshumidificateur et mise en place d'une tête émettrice sur le compteur de surpression). Les pompes vont être changées également. A la fin des travaux, la bâche sera nettoyée.

* Analyses d'eau

L'ARS impose des analyses de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), particules nocives pouvant être libérées par les conduites d'eau en PVC datant d'avant 1980. La commune prend en compte cette demande.

Tour de table des différentes réunions

* Commission Tourisme de la Septaine

La Septaine veut mettre en place des chemins de randonnée. Un parcours santé serait prévu sur Gron. La Septaine prévoit également de reprendre la piscine de Baugy.

* Pôle aéronautique

Le projet du Pôle aéronautique d'Avord est inscrit au budget de la Septaine. Toutefois, les conclusions de l'étude réalisée par l'équipe projet (SEM Territoria, FUN in Museum et SCET), qui préconise en produit d'appel le parachute indoor, soulève de nombreuses interrogations notamment en termes de fréquentation, de recherche de partenariat, de réalisme et déficit prévisionnel.

* Commission Développement économique de la Septaine

La commission a fait le point sur les aides accordées aux TPE et prévoit de relancer des aides pour celles qui n'auraient pas encore pu en bénéficier.

* SMERSE

Le syndicat a changé ses statuts. Il devient une station de production et non de distribution. Un réservoir de 20 000 m³ est en cours de création.

Méchoui des aînés

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, le méchoui des aînés se déroulera le 6 juin, et comme l'année dernière selon la formule de la « vente à emporter ». Réservez la date !

La séance est levée à 22 heures 15

Le maire,
Bénédicte DUCATEAU



